



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 4 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente minutes en mairie sous la présidence de Madame Stéphanie SAVILL, Maire.

Date de convocation : le 27 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres votants : 11

Etaient Présents : Messieurs Jean-Claude BERNAY, François BRIANDET, Philippe MICHEL, Daniel TREUVELOT, Mesdames Marta BEILIN, Stéphanie SAVILL, Frédérique STEAD, Albana WANNER.

Etaient Absents excusés : Monsieur Guy ATSE (pouvoir à Monsieur Philippe MICHEL), Monsieur Didier DAINÉ (pouvoir à Monsieur Jean-Claude BERNAY), Monsieur Alain KUTOS (pouvoir à Monsieur Daniel TREUVELOT)

Secrétaire de séance : Monsieur François BRIANDET

MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE D'ACCUEIL DES TOURNAGES ET ADOPTION DE DOCUMENTS COMMUNS

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Madame le Maire,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil Municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

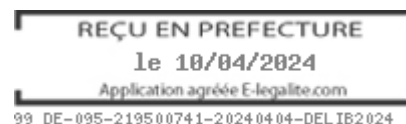
CONSIDERANT l'opportunité, dans le cadre de la création d'un Bureau des Tournages Intercommunal par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, d'adopter une nouvelle grille tarifaire et des documents communs afin d'accueillir les tournages de manière homogène sur le territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Article 1 :



DE VALIDER la mise en place des documents type d'accueil de tournage suivants :
charte d'accueil des tournages, autorisation de tournage, convention de tournage.

Article 2 :

D'ADOPTER la nouvelle grille tarifaire des accueils de tournages, annexée à cette délibération.

Article 3 :

Madame le Maire de la Commune de Boisemont est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

Secrétaire de Séance
François BRIANDET



Pour extrait conforme,
Maire de Boisemont
Stéphanie SAVILL



10/04/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2024

Application agréée E-legalite.com